



*Commission des Droits de l'Homme
et des Libertés du Barreau du Cameroun*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Condamnation du massacre de civils à Gidado (Région du Nord-Ouest)

Yaoundé, le 16 Janvier 2026 – La Commission des Droits de l'Homme du Barreau du Cameroun exprime sa profonde consternation et sa vive indignation suite au massacre de civils perpétré le mercredi 14 janvier 2026 à Gidado-Mbandfun (Arrondissement de Ndu, Département du Donga Mantung).

Un bilan humain dévastateur

L'attaque, attribuée à des groupes séparatistes armés, aurait coûté la vie à **14 personnes**, dont une majorité de vulnérables : six femmes et sept enfants âgés de 2 à 11 ans. On dénombre également 14 blessés graves, actuellement pris en charge dans des structures sanitaires. La Commission adresse ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées et souhaite un prompt rétablissement aux survivants.

Rappel des obligations constitutionnelles et internationales

La Commission rappelle avec fermeté que le droit à la vie et à la sécurité est sacré et inaliénable. Cet acte barbare constitue une violation flagrante :

1. **De la Constitution du Cameroun**, qui garantit à chaque individu la sécurité et l'intégrité physique.
2. **Des instruments internationaux ratifiés** par l'État, notamment l'article 3 de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** et les articles 6 et 9 du **Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques**, qui sanctuarisent le droit à la vie et à la sûreté.
3. **De la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples**, qui proclame l'inviolabilité de la personne humaine.

Responsabilité de l'État et impératif de protection

Tout en condamnant, fermement, la responsabilité directe des groupes armés, la Commission souligne que l'État, en vertu de ses engagements régaliens, a l'obligation de protéger ses populations contre de telles atrocités. Bien que des efforts louables aient été consentis, la persistance de l'insécurité dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest depuis 2017 démontre que les mesures actuelles restent à renforcer pour garantir une paix durable

Recommandations et exigences

Face à cette tragédie, la Commission des Droits de l'Homme du Barreau du Cameroun :

- **Appelle à l'ouverture d'une enquête indépendante et diligente** afin d'identifier, d'interpeller et de traduire les auteurs de ces crimes devant les juridictions compétentes, conformément aux standards de procès équitables.
- **Interpelle le Gouvernement** sur l'urgence de mettre en place des actions concrètes et efficaces pour restaurer l'autorité de la loi et la sécurité des civils.

- **Réitère son appel à un dialogue inclusif afin d'apporter une solution politique définitive à cette crise humanitaire et de mettre fin au cycle de violence qui décime les populations.**

La Commission demeure vigilante et réaffirme son engagement indéfectible pour la défense de la dignité humaine et de l'État de droit au Cameroun.

Fait à Yaoundé le 16 Janvier 2026

Pour la Commission des Droits
de l'Homme du Barreau.

La Vice-Présidente

Me Dorcas NKONGME

